

« pique-sous » s'attaque maintenant à l'ITM

L'administration a présenté lors du groupe d'échange du 3 mars, un projet d'arrêté déterminant les emplois donnant lieu à l'attribution de l'ITM (indemnité temporaire de mobilité).

Ce nouvel arrêté fait suite à la décision du conseil d'état qui affirme que le changement de département n'est pas obligatoire pour percevoir l'ITM.

Cette décision oblige le MEDDTL à modifier son arrêté qui impose le changement de département pour la perception de cette indemnité.

Pour **FORCE OUVRIERE**, le MEDDTL met en place des réorganisations au dessus de ses moyens et est dans l'incapacité d'en obtenir de nouveaux pour l'accompagnement des mobilités forcées. Il choisit alors dans le nouvel arrêté de pénaliser les agents de catégorie B ou C pour lesquels les mobilités sont les plus difficiles à supporter.

Alors que dans l'arrêté actuel, tous les agents bénéficiaires de cette indemnité

perçoivent un montant de 10 000 euros, le projet de texte qui devrait être applicable à compter du 1er juillet 2011 crée une discrimination entre les catégories puisque les catégories B et C voient leur indemnité

ramenée à 7 000 euros à l'exception des mobilités organisées dans le cadre du déplacement du SETRA ou encore des services de la DRIEA relocalisés à SOURDUN.

FORCE OUVRIERE condamne ce comportement discriminatoire et exige que tous les agents bénéficient d'une ITM de 10 000 euros.

Par ailleurs, lors de ce même groupe d'échange,

L'administration précise qu'elle étudie actuellement les recours déposés par les agents suite à la décision du conseil d'état.

FORCE OUVRIERE exige que l'administration identifie tous les agents qui peuvent prétendre à cette ITM.

(N'hésitez pas à contacter votre représentant FORCE OUVRIERE local qui vous aidera dans vos démarches).

**Bulletin d'adhésion**

Je souhaite adhérer au syndicat Force Ouvrière PETULTEM.

NOM :

PRENOM :

SERVICE :

TELEPHONE :

GRADE

INM (indice net majoré) :

ADRESSE :

(Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous)

SYNDICAT NATIONAL FORCE OUVRIÈRE DES PERSONNELS D'ÉTAT ET TERRITORIAUX
DE L'URBANISME, DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MER
Arche de la Défense – colline sud – plot I - 30, passage de l'arche - 92055 Paris la Défense Cedex 04

Téléphone : 01 40 81 24 20 - Télécopie : 01 40 81 24 13 - mel : FO-Petultem.AC@i-carre.net – mélanie : Syndicat/FO-Petultem/AC
intranet : syndicat.fo-petultem.i2